



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trente et un mars, à 19h30,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Etaient présents : Messieurs Philippe GRIMAUD, Didier GUYADER, Madame Justine CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Isabelle MATILLON, Dominique TULOUP, Messieurs Patrice DUCHEZ, Guillaume LEFEBVRE, Damien BOIREAU, Pierre MOUTET, Mesdames Sandrine DUFOUR, Fabienne BASSO, Aurélie GADET, Stéphanie GARNON et Monsieur Amaury FAYET.

Absents : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier GUYADER

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

• Commissions Communales

Délibération n°05-01-2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les membres des différentes commissions communales. Par ailleurs, il rappelle qu'il est président de chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal établit les membres des diverses commissions communales qui se répartissent comme suit :

Commission « Voirie – Environnement - Espace Public » :

Monsieur BOURLIERE Jean-Paul
Monsieur FAYET Amaury
Monsieur GUYADER Didier
Monsieur LEFEBVRE Guillaume
Madame MATILLON Isabelle
Monsieur MOUTET Pierre

Madame TULOUP Dominique

Commission « Habitat – Bâtiments communaux » :

Monsieur BOURLIERE Jean-Paul
Madame BASSO Fabienne
Madame CHEVALIER Justine
Monsieur DUCHEZ Patrice
Monsieur GUYADER Didier
Monsieur LEFEBVRE Guillaume

Commission « Finances – Moyens généraux » :

Madame DUFOUR Sandrine
Monsieur BOIREAU Damien
Madame GARNON Stéphanie
Monsieur GUYADER Didier

Commissions « Information - Communication » :

Monsieur DUCHEZ Patrice
Madame CHEVALIER Justine
Madame GADET Aurélie
Madame GARNON Stéphanie
Monsieur GUYADER Didier

Commission « Ecole – Conseil Municipal d'enfants » :

Madame CHEVALIER Justine
Monsieur FAYET Amaury
Madame GADET Aurélie
Madame GARNON Stéphanie
Madame TULOUP Dominique

Commission « Sport – Loisirs – Jeunesse – Associations » :

Madame MATILLON Isabelle
Monsieur BOIREAU Damien
Monsieur BOURLIERE Jean-Paul
Monsieur GUYADER Didier
Madame TULOUP Dominique

Commission « Forêt de Rébruns » :

Monsieur FAYET Amaury
Monsieur MOUTET Pierre

Commission « Développement économique » :

Monsieur BOIREAU Damien
Monsieur DUCHEZ Patrice
Madame DUFOUR Sandrine
Monsieur GUYADER Didier
Madame MATILLON Isabelle

Commission « Urbanisme » :

Madame BASSO Fabienne
Monsieur GUYADER Didier

• Commission Communale des Impôts Directs

Délibération n°05-02-2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il rappelle que cette commission, présidée par le Maire, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il rappelle également que les conseillers municipaux peuvent assister aux travaux de la commission.

Le Conseil Municipal propose la liste de contribuables annexée à la présente délibération.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :
LISTE DE CONTRIBUABLES

COMMISSAIRES TITULAIRES

MATILLON Isabelle 82, Rue de la Côte Roannaise - 42310 CHANGY	TF
BOIREAU Damien 1908, Route de Lespinasse - 42310 CHANGY	TF
LEFEBVRE Guillaume 74, Impasse Guadet - 42310 CHANGY	TF
BOURLIERE Jean-Paul 129, Impasse de Merle - 42310 CHANGY	TF
GARNON Stéphanie 248, Route d'Arçon - 42310 CHANGY	TF
GADET Aurélie 11, Cour du Vigneron - 42310 CHANGY	TF
DEVEAUX Alexandra 114, Route d'Arçon - 42310 CHANGY	TF
MAISONHAUTE Marie-Claude 199, Chemin de la Praie - 42310 CHANGY	TF
LAVAL Ludovic 76, Chemin du Grand Etang - 42310 CHANGY	TF
RICARD Evelyne 46, Route des Monts de la Madeleine - 42310 CHANGY	TF
RIMOUX Yves 9, Domaine des Gatilles - 42310 CHANGY	TF
BIGAY Catherine 986, Chemin de Fiot - 42310 CHANGY	TF

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

GUYADER Didier 76, Impasse des Hauts de Gatilles - 42310 CHANGY	TF
FAYET Amaury 375, Route de la Charme - 42310 CHANGY	TF
TULOUP Dominique 106, Impasse du Pigeonnier - 42310 CHANGY	TF
DUFOUR Sandrine 327, Chemin de Bardet - 42310 CHANGY	TF
DUCHEZ Patrice 14, Rue du Château - 42310 CHANGY	TF

MOUTET Pierre 121, Impasse du Frêne – 42310 CHANGY	TF
CHATILLON Ginette 292, Place du Champ de Foire – 42310 CHANGY	TF
AULAGNER Renaud 73, Place du Champ de Foire – 42310 CHANGY	TF
THEVENOUX Noëlle 54, Rue de la Côte Roannaise – 42310 CHANGY	TF
RICARD Perrine 176, Route de Fréchéis – 42310 CHANGY	TF
BARBANT Sylvie 654, Route de Gatilles – 42310 CHANGY	TF
ROBERT Stéphanie 82, Impasse de Cordillère – 42310 CHANGY	TF

- Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'article 1650-A-1 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette commission se substitue aux commissions communales des Impôts directs de chaque commune membre uniquement en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Roannais Agglomération demande à chaque commune de faire la proposition d'un nom à faire paraître dans la liste des propositions soumises au Directeur des services fiscaux de la Loire.

Monsieur Didier GUYADER et Madame Fabienne BASSO seront inscrits sur la tableau des propositions soumises à Roannais Agglomération.

DÉTERMINATION DU NOMBRE ET ELECTIONS DES MEMBRES DU CCAS

- Détermination du nombre

Délibération n°05-03-2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget CCAS a intégré le budget général de la commune, mais propose de maintenir l'organisation telle qu'elle était prévue à l'origine, dans son fonctionnement.

Il expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 14 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.

- Election des membres du CCAS

Délibération n°05-04-2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°04.03.2026 relatif à la détermination nu nombre de membres du CCAS.

Il expose que conformément au décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le Conseil Municipal. Il convient donc de nommer 4 membres.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Sont élus :

Monsieur LEFEBVRE Guillaume : 15 voix
Monsieur DUCHEZ Patrice : 15 voix
Madame GADET Aurélie : 15 voix
Madame TULOUP Dominique : 15 voix

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n°05-05-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner, par vote à bulletin secret, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour siéger à la Commission Communale d'Appel d'Offres. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut être délégué titulaire car il est d'office Président de cette commission.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Sont élus au premier tour de scrutin :

Comme titulaire :

Monsieur MOUTET Pierre : 15 voix
Monsieur GUYADER Didier : 15 voix
Monsieur BOIREAU Damien : 15 voix

Comme suppléant :

Madame GARNON Stéphanie : 15 voix
Madame BASSO Fabienne : 15 voix
Monsieur DUCHEZ Patrice : 15 voix

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIEL

Délibération n°05-06-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner, par vote à bulletin secret, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Sont élus au premier tour de scrutin :

Comme titulaire :

Monsieur FAYET Amaury : 15 voix

Comme suppléant :

Monsieur GUYADER Didier : 15 voix

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS

Délibération n°05-07-2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un délégué représentant les élus au Comité National d'Action Sociale. La durée de mandat de ce délégué est calquée sur celle des conseillers municipaux, soit 6 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame BASSO Fabienne, déléguée au Comité National d'Action Sociale.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Indemnités du Maire

Délibération n°05-08-2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des adjoints,

Vu les articles L. 2123-20 à L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la demande de Monsieur le Maire demandant de percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Changy (Loire) compte 690 habitants,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et une abstention :

- 1) Décide avec effet au 22 mars 2026, au lendemain de l'installation du Conseil Municipal, de fixer le montant des indemnités du Maire jusqu'à la fin de son mandat, comme suit :

Commune de 500 à 999 habitants : **37 % de l'indice 1027** (le taux maximum étant de 44,3 %)

- 2) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article 6531.

- Indemnités des Adjoints

Délibération n°05-09-2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Vu les articles L. 2123-20 à L.2123-23 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées aux Adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Changy (Loire) compte 690 habitants,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Décide avec effet au 22 mars 2026, au lendemain de l'installation du Conseil Municipal, de fixer le montant des indemnités des Adjoints au Maire jusqu'à la fin de leur mandat, comme suit :

Commune de 500 à 999 habitants : **10 % de l'indice 1027** (le taux maximum étant de 11,77 %)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

- 2) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article 6531.
- 3) Dit que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Didier GUYADER précise que les indemnités du Maire et des Adjoints couvrent notamment les frais de déplacement.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

La formation des élus locaux constitue un droit reconnu par la réglementation et un outil indispensable à l'exercice du mandat. Elle permet aux élus d'acquérir et d'actualiser leurs connaissances afin d'assurer efficacement leurs missions et de faire face aux problématiques propres à leur collectivité.

Les dépenses liées à la formation des élus constituent des dépenses obligatoires pour la commune, sous réserve que les formations soient dispensées par des organismes agréés. Le budget prévisionnel consacré à la formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux élus. Le montant effectivement dépensé ne peut en revanche dépasser 20 % de cette même enveloppe.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°05-10-2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame LACROIX Mélanie, secrétaire, accomplit des travaux supplémentaires à l'occasion des élections (préparation de la salle, participation au dépouillement, établissement des PV...). Il propose que ces heures lui soient indemnisées dans les conditions prévues par l'article N°2002-60 du 14/01/2002 modifié par le décret N°2008-199 du 27/02/2008, et par le décret n°2007-1630 du 19/11/2007.

La rémunération horaire est déterminée en prenant pour base exclusive le montant du traitement brut annuel de l'agent au moment de l'exécution des travaux augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence. Le montant ainsi obtenu est divisé par 1820. Cette rémunération horaire est multipliée :

- Par 1,25 pour les 14 premières heures supplémentaires mensuelles,
- Par 1,27 pour les heures suivantes,

L'heure supplémentaire est majorée :

- De 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide, à compter des élections municipales du 15 mars 2026, et pour toute la durée du mandat, de lui attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en contrepartie des heures effectivement réalisées à l'occasion des opérations électorales ;

- 2) Dit que ces heures lui seront indemnisées dans les conditions décrites ci-dessus, sur présentation d'un état récapitulatif.

QUESTIONS DIVERSES

* Permanences des élus : Monsieur Didier GUYADER propose aux membres du Conseil Municipal de tenir une permanence des élus, tous les lundis, de 18h00 à 20h00, sans rendez-vous, en Mairie, à partir du lundi 13 avril, afin de recueillir les doléances des administrés. Leurs demandes seront ensuite transmises au Maire, aux commissions de travail et une décision sera prise par le Conseil Municipal. Une réponse sera alors apportée au demandeur, par courrier s'il s'agit d'un sujet privé, soit via les moyens de communication de la Mairie si le sujet présente un intérêt public.

Une boîte à idées pourrait également être matérialisée pour les personnes qui ne pourraient pas se rendre aux permanences.

* La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 aura lieu le vendredi 8 mai à 11h30 devant le Monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie au Copia.

* Le Tour du Roannais cycliste passera par Changy les 6 et 7 juin prochains. Les organisateurs cherchent des personnes bénévoles pour aider à la sécurité : 3 personnes seraient nécessaires pour le samedi 6 juin entre 15h00 et 17h00 et 4 personnes pour le dimanche entre 15h45 et 16h45. Monsieur Guillaume LEFEBVRE se porte volontaire. La proposition sera faite via la page FaceBook Changy Infos.

* Roannais Agglomération propose des ateliers Sport Santé à destination des personnes de plus de 60 ans : Ateliers d'activité physique/équilibre, Ateliers sommeil, Ateliers mémoire, Atelier Bienvenue à la retraite, Atelier Bien manger bien bouger. Le Conseil Municipal propose de se positionner sur les ateliers « Bien manger, bien bouger », « Bienvenue à la retraite » et « Equilibre ».

* Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES et Madame Huguette BURELIER, Conseillers Départementaux, convient les élus municipaux à un moment de rencontre et décharge convivial le jeudi 23 avril à 20h00 à Pouilly les Nonains. Cette rencontre permettra de présenter les actions et les accompagnements proposés par le Département de la Loire en direction des communes, et de détailler les subventions 2026 pour chaque commune.

* Réunions des commissions :

- Finances : Mardi 7 avril à 18h30
- Voirie : Mardi 7 avril à 18h30
- Ecole/CME : Lundi 13 avril à 18h30
- Info/com : Mardi 14 avril à 18h45
- Bâtiments : Lundi 20 avril à 18h30

* Monsieur Didier GUYADER propose une réunion « de conseillers » afin que chacun puisse exposer ses idées et projets pour ce mandat. Elle aura lieu le Mardi 12 mai à 18h45.

* Monsieur Patrice DUCHEZ informe les membres du Conseil que dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Arts, la Cure, pôle Métiers d'Art porté par Roannais Agglomération, participe, en organisant les 10, 11 et 12 avril 2026 des animations.

* Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recrutement d'un agent pour le service Voirie est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le MARDI 28 AVRIL 2026 à 19H30 en Mairie